Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Horticole, veuillez visiter :
bphorticole.fr/annales-sujets-et-corriges

Hygiène, sécurité et réglementation

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-HORT-EP1** • Durée : **180 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient national pour cette matière**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Repérage des dangers et analyse des risques d’un chantier horticole** (3 questions) **Page 3**

2. **Décision de chantier et conduite à tenir après une projection cutanée** (3 questions) **Page 5**

3. **Traçabilité, transmissions et responsabilités** (2 questions) **Page 7**

4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bphorticole.fr/assets/annales/bp-horticole/Hygiène, sécurité et réglementation/2026/BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières et Florales - Hygiène, sécurité et réglementation - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Repérage des dangers et analyse des risques d’un chantier horticole

Aux Serres du Val, une équipe prépare un traitement phytopharmaceutique dans une serre de tomates, puis déplace et nettoie le pulvérisateur. Les données signalent notamment une allée humide, un tuyau au sol et une récolte prévue avant la fin du délai interne de réentrée.

Question 1.1. Relevez deux dangers présents dans la situation et indiquez, pour chacun, une conséquence possible pour la santé ou la sécurité des travailleurs.

Deux dangers distincts sont présents : l’exposition au produit phytopharmaceutique et le risque de chute dans l’allée. Leurs conséquences possibles concernent la santé ou la sécurité des travailleurs.

Danger	Conséquence possible
Produit phytopharmaceutique lors de la préparation, de l’application ou du nettoyage	Atteinte à la santé par contact cutané ou inhalation, selon le produit
Sol humide et tuyau d’irrigation dans l’allée	Glissade ou trébuchement pouvant provoquer une chute et une blessure

La serre est fermée pendant l’application. Les effets précis du produit et les protections adaptées doivent être vérifiés sur son étiquette et sa fiche de données de sécurité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Produit phytopharmaceutique : risque d’exposition par contact ou inhalation. Sol humide et tuyau au sol : risque de chute.

Question 1.2. Identifiez deux personnes ou groupes de personnes exposés. Pour chacun, précisez la voie ou la circonstance d’exposition possible à partir des données du DT 1.

Deux groupes sont exposés à des moments différents :

- **L’applicateur** : contact cutané ou inhalation possibles pendant la préparation, l’application en serre fermée et le nettoyage du pulvérisateur.
- **Les trois salariés de la récolte** : exposition possible s’ils entrent dans la serre avant la fin du délai de réentrée de six heures après l’application.

L’observateur est indiqué comme restant à l’extérieur pendant l’application. L’accès des personnes non concernées doit rester interdit jusqu’à la fin du délai prévu.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Applicateur : contact cutané ou inhalation possibles. Équipe de récolte : exposition possible en cas d’entrée avant la fin du délai de réentrée.

Question 1.3. Proposez trois mesures de prévention adaptées, dont au moins une mesure portant sur l'organisation du chantier et une mesure visant à éviter l'exposition des salariés autres que l'applicateur.

Pour prévenir les risques pendant l'ensemble du chantier, appliquer trois mesures complémentaires :

1. Sécuriser l'allée avant le déplacement du pulvérisateur : écarter ou signaler le tuyau et limiter le passage sur le sol humide.
2. Organiser l'accès : baliser la serre, éloigner les personnes non concernées, noter les heures de début et de fin, puis interdire l'entrée jusqu'à six heures après la fin de l'application. Informer l'équipe de récolte.
3. Vérifier le matériel et utiliser les protections indiquées par l'étiquette, la fiche de données de sécurité et la procédure. Nettoyer à l'aire dédiée et récupérer les effluents dans le dispositif prévu.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sécuriser l'allée, baliser et interdire l'accès jusqu'à six heures après l'application, informer les récolteurs, vérifier le matériel et appliquer les protections et consignes de nettoyage prévues.

2. Décision de chantier et conduite à tenir après une projection cutanée

Le dossier décrit une allée humide traversée par un tuyau, une récolte dont l'accès dépend de l'heure de fin d'application et une projection signalée sur l'avant-bras d'un salarié pendant le nettoyage du pulvérisateur. Les consignes internes indiquent les premières mesures à prendre et renvoient à l'étiquette du produit et à sa fiche de données de sécurité.

Question 2.1. Indiquez si la récolte peut commencer à l'heure prévue. Justifiez votre décision à l'aide du délai de réentrée indiqué au DT 1 et précisez l'information qui doit être vérifiée avant d'autoriser l'accès.

La récolte ne peut pas commencer à l'heure prévue : le DT 1 interdit l'accès avant l'expiration du délai de réentrée de 6 heures après la fin de l'application, et cette heure de fin n'est pas encore connue. Il faut vérifier et consigner l'heure réelle de fin, puis attendre l'écoulement complet des 6 heures. Avant d'autoriser l'accès, vérifier également les consignes de l'étiquette, de la fiche de données de sécurité et de la procédure de l'exploitation.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Accès interdit jusqu'à 6 heures après la fin réelle de l'application. Vérifier et consigner cette heure avant d'autoriser la récolte.

Question 2.2. Décrivez, dans l'ordre, trois actions immédiates à mettre en œuvre après la projection signalée. Appuyez-vous sur le DT 2 et indiquez à quel document le responsable doit se référer pour les consignes propres au produit.

1. Arrêter le nettoyage et éloigner le salarié de la source d'exposition, sans exposer d'autres personnes.
2. Consulter sans délai l'étiquette et la fiche de données de sécurité (FDS), puis appliquer leurs consignes de premiers secours : retirer les vêtements contaminés si cela peut être fait sans risque et rincer l'avant-bras selon les consignes. Ne pas utiliser de neutralisant.
3. Demander un avis médical ou contacter les secours si les consignes le prévoient ou si la situation le justifie. Informer le responsable et sécuriser le matériel avant toute reprise.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Arrêter l'exposition, appliquer les consignes de l'étiquette et de la FDS, puis alerter selon la situation.

Question 2.3. Proposez deux actions de prévention pour sécuriser le déplacement du pulvérisateur et le nettoyage du matériel lors d'un prochain chantier.

Pour déplacer le pulvérisateur, dégager et assécher l'allée, puis retirer ou fixer le tuyau d'irrigation afin de prévenir les chutes et les glissades. Vérifier le matériel avant utilisation et ne pas intervenir sur un équipement en mouvement.

- Nettoyer le matériel à l'aire dédiée, avec les protections indiquées par l'étiquette, la FDS et la procédure de l'exploitation.
- Récupérer les effluents dans le dispositif prévu, sans les rejeter dans les eaux pluviales ou le milieu naturel.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Déplacement dans une allée dégagée et sèche ; nettoyage protégé à l’aire dédiée avec récupération des effluents.

3. Traçabilité, transmissions et responsabilités

Après la projection signalée pendant le nettoyage, le responsable d'équipe doit consigner les faits utiles et organiser la prévention avant la reprise des travaux. Le document réponse DR 1 comporte quatre rubriques et ne doit contenir ni symptôme inventé ni diagnostic.

Question 3.1. Complétez les quatre rubriques du DR 1 : faits observés ou rapportés, actions immédiates réalisées ou à réaliser, personnes ou fonctions à informer et mesure de prévention avant reprise du travail. N'inventez pas de symptôme ni de diagnostic.

Reporter les faits sans interprétation ni diagnostic. Pour les soins, appliquer les consignes propres au produit, après consultation de son étiquette et de sa fiche de données de sécurité (FDS). La reprise attend la sécurisation du matériel et de la zone.

Rubrique	Éléments à consigner
Faits observés ou rapportés	Le salarié rapporte une projection sur l'avant-bras pendant le nettoyage du pulvérisateur. Aucune gêne respiratoire signalée.
Actions immédiates	Arrêter l'opération, éloigner le salarié de la source. Consulter l'étiquette et la FDS. Retirer les vêtements contaminés sans aggraver l'exposition, puis rincer selon les consignes du produit. Ne pas neutraliser. Avis médical ou secours si indiqué.
Personnes ou fonctions à informer	Responsable de l'exploitation ou responsable compétent; professionnel de santé ou secours si nécessaire.
Prévention avant reprise	Consigner les faits, sécuriser le matériel et la zone, puis vérifier les conditions de sécurité et les protections prévues avant toute reprise.

DR 1 complété

Rubrique	Éléments à consigner
Faits observés ou rapportés	Projection à l'avant-bras pendant le nettoyage; aucune gêne respiratoire signalée
Actions immédiates réalisées ou à réaliser	Arrêt; éloigner de la source; consulter étiquette et FDS; rincer selon consignes; ne pas neutraliser
Personnes ou fonctions à informer	Responsable compétent; secours ou professionnel de santé si nécessaire
Mesure de prévention avant reprise du travail	Sécuriser matériel et zone; vérifier les protections avant reprise

✓ RÉPONSE À RETENIR

Projection rapportée sur l'avant-bras pendant le nettoyage; aucune gêne respiratoire signalée. Arrêt, premiers secours selon l'étiquette et la FDS, information du responsable et sécurisation avant reprise.

Question 3.2. Citez deux responsabilités du responsable d'équipe dans cette situation, en distinguant la protection des salariés et la traçabilité ou la transmission des informations.

Protection des salariés : arrêter l'opération, éloigner le salarié de la source sans exposer les autres, puis sécuriser le matériel et la zone avant toute reprise. Le responsable veille à l'application des consignes de premiers secours adaptées au produit. **Traçabilité et transmission :** informer le responsable compétent et consigner les faits utiles sans poser de diagnostic. Si des soins ou secours interviennent, leur communiquer le nom du produit et sa fiche de données de sécurité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Protéger le salarié et sécuriser la reprise; informer le responsable, consigner les faits et transmettre le nom du produit et sa FDS aux intervenants si nécessaire.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Ce dossier de situation d'évaluation locale du BP Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières traite d'hygiène, de sécurité et de réglementation. Session 2026, code 26-BP-HORT-EP1, durée 180 minutes, sans coefficient national pour cette matière. Sur un chantier horticole, il évalue l'analyse des risques, la conduite à tenir après incident, la prévention, la traçabilité et les transmissions.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le délai interne de réentrée est de 6 heures après la fin de l'application, et non après son début.
- Avant la préparation, consulter l'étiquette, la fiche de données de sécurité et la procédure de l'exploitation.
- Après une projection cutanée, suivre les consignes propres au produit et ne pas appliquer de produit neutralisant.
- Les effluents de nettoyage sont récupérés dans le dispositif prévu, sans rejet dans les eaux pluviales ni dans le milieu naturel.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le danger, la situation d'exposition et la conséquence possible.
- Vérifier l'heure de fin d'application et le délai de réentrée avant d'autoriser l'accès à la serre.
- Après une projection, respecter l'ordre des actions et consulter l'étiquette et la fiche de données de sécurité.
- Dans le DR 1, consigner des faits observables sans inventer de symptôme ni poser de diagnostic.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer si l'équipe de récolte peut entrer dans la serre ?

Relevez l'heure de fin de l'application, puis vérifiez que six heures complètes se sont écoulées. L'accès est interdit jusqu'à la fin de ce délai. Si l'heure de fin n'est pas connue, elle doit être vérifiée avant d'autoriser l'entrée.

Q : Que faire lorsqu'un salarié signale une projection sur la peau ?

Arrêtez l'opération et éloignez le salarié de la source sans exposer d'autres personnes. Consultez sans délai l'étiquette et la fiche de données de sécurité, puis appliquez les consignes de premiers secours propres au produit, notamment pour le rinçage.

Q : Comment organiser son temps pour cette épreuve ?

Le sujet prévoit 180 minutes et répartit les points entre trois parties : 7, 7 et 6 points. Lisez les documents techniques avant de répondre et gardez du temps pour compléter puis vérifier le document réponse DR 1.

Q : Quel coefficient faut-il indiquer et que privilégier dans les réponses ?

Le sujet précise qu'aucun coefficient national n'est associé à cette matière et qu'il s'agit d'une situation d'évaluation locale. Justifiez vos décisions avec les documents du dossier, distinguez les faits des informations à vérifier et n'ajoutez pas de consignes non fournies.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bphorticole.fr/assets/annales/bp-horticole/Hygiène, sécurité et réglementation/2026/BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières et Florales - Hygiène, sécurité et réglementation - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières et Florales : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.